



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BILAN DE L'ACCIDENTOLOGIE DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES DU 24 AU 30 JUILLET 2023.

à Pau, le 4 août 2023

Depuis le début d'année, 15 décès (contre 27 à la même période en 2022) sont à déplorer sur les routes du département.

Au 30 juillet, on compte 467 accidents de la route. Ces accidents ont fait 561 blessés (contre 566 en 2022) dont 104 blessés hospitalisés (contre 111 en 2022).

Durant la semaine du 24 juillet au 30 juillet 2023, les forces de l'ordre ont constaté, entre autres, les infractions suivantes :

- 56 excès de vitesse ;
- 51 infractions liées à l'emprise d'un état alcoolique, dont 23 délictuelles ;
- 15 infractions liées à l'usage de stupéfiants ;
- 9 infractions liées à l'inobservation de l'arrêt absolu imposé par le panneau stop à une intersection de routes ;
- aucune infraction liée à l'inobservation de l'arrêt imposé par un feu rouge fixe ou clignotant ;
- infractions liées au franchissement d'une ligne continue.

Les infractions les plus graves ont entraîné 58 suspensions du permis de conduire.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Contact presse uniquement :

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

Vous avez prévu une sortie en moto ? 5 conseils à appliquer pour la conduite sur autoroute

Voici les cinq conseils qu'un conducteur de deux-roues motorisé doit connaître lorsqu'il prend l'autoroute pour la première fois :

- Adapter sa vitesse : La surface d'adhérence des pneus d'une moto est 10 fois moins importante que celle d'une voiture. Par temps de pluie, le motard doit adapter sa vitesse et éviter de rouler sur les marquages au sol dont le revêtement peut être glissant.
- Prendre garde au vent : Lors d'un dépassement de camion, le motard doit prendre garde au phénomène d'aspiration en restant concentré sur sa trajectoire et en adaptant sa vitesse.
- Anticiper avant de doubler : Le motard doit toujours dépasser par la gauche en contrôlant son rétroviseur et l'angle mort pour s'assurer qu'aucun véhicule n'est déjà engagé. Il doit toujours signaler son dépassement à l'aide du clignotant.
- Communiquer avec le passager : Le passager assis à l'arrière ne doit pas faire de gestes brusques qui déséquilibreraient la moto : Il peut ajuster sa position en ligne droite mais jamais dans un virage.
- Faire des pauses régulières : Comme pour un automobiliste, la pause recommandée pour un motard est toutes les 2 heures au minimum. Il doit en profiter pour se détendre, se rafraîchir et vérifier l'état de sa moto.